



N° DE DOSSIER :
(À REMPLIR PAR BUSINESS FRANCE)

CHÈQUE RELANCE EXPORT FORMULAIRE D'ÉLIGIBILITÉ

A renvoyer au plus tard le 15/12/2022 (et avant réalisation de la prestation) à Business France pour validation : chequerelanceexport@businessfrance.fr



RAISON SOCIALE : N° DE SIRET :
ADRESSE - VOIE N° :
VILLE : CP : RÉGION :

REPRÉSENTÉ PAR, NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
TÉL.: E-MAIL :
SECTEUR D'ACTIVITÉ : CODE NAF :

Vous n'êtes pas client d'un membre fondateur Team France Export (Business France, CCI en France, Bpifrance, Régions de France). Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données pour bénéficier d'accompagnements complémentaires à l'international, cochez cette case.

SOLLICITE UNE AIDE PUBLIQUE NATIONALE « CHÈQUE RELANCE EXPORT » DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE EXPORT 2020-2022

LA DEMANDE CONCERNE (ne cocher qu'une seule case) :

- Prestation individuelle (ou séquence) ou
Prestation individuelle (ou séquence) + Traduction  6 chèques max/entreprise (SIREN)
- Prestation collective ou Prestation collective
+ Traduction  1 chèque max/entreprise (SIREN)
- Prestation de formation

POUR LA PRESTATION D'APPUI À L'EXPORT (description) :

POUR LA TRADUCTION (description des supports à traduire) :

IMPORTANT : les prestations liées à du sourcing, liées à un dossier d'implantation à l'étranger ainsi que les prestations de transcription et traduction audiovisuelle et les prestations d'interprétariat sont exclues.

ENTRANT DANS UNE CATÉGORIE DE SOLUTIONS SUIVANTES (cocher obligatoirement -au moins- une case)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION INDIVIDUELLE »

- SERVICES DE PRÉPARATION A L'EXPORT
- Audit et diagnostic export
 - Structuration de la stratégie export
 - Priorisation des marchés et étude
- SERVICES DE PROSPECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHÉ(S) CIBLE(S) – INDIVIDUEL
- Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
 - Prestation de communication (hors traduction)

CHÈQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION COLLECTIVE »

- SERVICES DE PROSPECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHÉ(S) CIBLE(S) - COLLECTIF
- Prestation collective* de prospection – RDV professionnels (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
 - Participation à un Pavillon France* sur un salon à l'étranger

*L'opération collective doit être inscrite au Programme France Export ; liste au lien : www.teamfrance-export.fr/programme-france-export
Sont éligibles les opérations organisées à la demande des Régions (en dehors de leur dimension régionale, elles devront respecter les critères d'éligibilité du Programme France Export)

COMPLEMENT CHÈQUE RELANCE EXPORT POUR « TRADUCTION »**

- TRADUCTION TEXTUELLE
- ** Les prestations de traduction doivent être opérées via la plateforme <http://CRE-traduction.eazylang.com>

Nb. Les prestations à distance « digitalisées » des services de prospection à l'international présentés ci-avant sont éligibles.

Ne sont pas éligibles : les prestations visant à rechercher des fournisseurs (sourcing) ; les prestations liées à un dossier d'implantation à l'étranger, à l'interprétariat et à la transcription et traduction audiovisuelle.



PAYS VISÉ(S) - à mentionner **obligatoirement** pour un service de prospection :

PRESTATION QUI SERA DÉLIVRÉE PAR (nom opérateur(s)***)

Seule une demande de Chèque individuel portant sur une séquence
« Préparation » puis « Prospection » peut concerner 2 opérateurs distincts.
Dans tous les autres cas, un seul opérateur à renseigner.

OPÉRATEUR 1 :

OPÉRATEUR 2 :
(facultatif)

***liste des opérateurs agréés au lien www.teamfrance-export.fr rubrique Trouver des aides et financements /Financements publics

PRIX H.T. TOTAL (sur des prestations éligibles) : € HT > 500 € OU À 700 € SI PRESTATION DE
MONTANT minimum d'une prestation individuelle ou collective : 500 € HT TRADUCTION ADDITIONNELLE
Option de prestation additionnelle de traduction, montant minimum : 200 € HT

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION (au plus tard le 15/04/2023) :

(Indiquer le dernier jour si la prestation - ou séquence de prestations - se tient sur plusieurs jours)

EN CAS DE PRESTATION COLLECTIVE, NOM DE L'OPÉRATION/DU SALON :

CHÈQUE RELANCE EXPORT « FORMATION »

PRESTATION DE FORMATION

Nb. Les prestations courtes de formation continue sur des thématiques spécialisées « international » et dispensées par des organismes de formation justifiant d'une certification qualité accréditée par France Compétences sont éligibles

Ne sont pas éligibles : les formations linguistiques, les formations conduisant à des diplômes, les formations bénéficiant déjà d'un financement de type OPCO.

PRESTATION QUI SERA DÉLIVRÉE PAR (nom opérateur(s))

OPÉRATEUR 1 :

OPÉRATEUR 2 :
(facultatif)

PRIX H.T. TOTAL (sur des prestations éligibles) : € HT > 500 €

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION DE LA PRESTATION (au plus tard le 15/04/2023) :

(Indiquer le dernier jour si la prestation se tient sur plusieurs jours)



En signant le présent document, j'atteste et m'engage à ** :**

- ✓ la véracité des informations renseignées ;
- ✓ remplir les conditions cumulatives suivantes :
 - l'entreprise que je représente répond à la définition d'une PME ou ETI (au sens de l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008, au lien www.economie.gouv.fr/cedef/definition-petites-et-moyennes-entreprises) ;
 - l'entreprise que je représente ne fait pas l'objet d'une procédure collective ;
 - **l'entreprise que je représente n'exerce pas uniquement une activité de négoce** - sauf s'il s'agit de produits agroalimentaires ;
 - ma demande de Chèque Relance Export ne concerne pas des activités liées à du sourcing ou à un dossier d'implantation à l'étranger.
- ✓ ne pas cumuler, pour l'entreprise que je représente (selon son n° SIREN), plus de six (6) Chèques Relance Export quelle que soit la catégorie de prestations, « individuelle » ou « collective » (cf. ci-avant) et 1 Chèque Relance Export pour la catégorie Formation ;
- ✓ ne pas demander un Chèque Relance Export «services de prospection individuelle » visant un pays sur lequel j'ai déjà sollicité une autre demande de Chèque Relance Export portant sur des services de prospection individuelle ;
- ✓ ne pas demander de modification de la facture de l'opérateur après la demande de versement du Chèque Relance Export ;
- ✓ ce que le plafond de 200 K€ sur 3 exercices fiscaux du régime d'exemption dit DE MINIMIS n'est pas atteint par mon entreprise ;
- ✓ prévenir Business France si j'ai déjà sollicité pour cette prestation, une aide régionale ; si oui, Région : _____
Montant HT de l'aide accordée : _____

**** Business France se réserve le droit de procéder à des vérifications approfondies. En cas de fausse déclaration, l'entreprise bénéficiaire s'expose à des sanctions, dont la restitution de l'aide versée.

En cas d'éligibilité validée par Business France pour ma demande de versement du Chèque Relance Export, je m'engage :

- **à retourner à Business France, au plus tard 45 jours après la date de réalisation de la prestation et au plus tard le 30/05/2023, le dossier composé des pièces suivantes :**
 - le numéro de dossier qui vous aura été communiqué ;
 - la (les) facture(s) **émise(s) en € et en français**, acquittée(s) ;
 - l'attestation (ou les attestations si 2 opérateurs) de prestation réalisée « service fait » datée et signée de l'opérateur ;
 - le RIB de mon entreprise ;
- **prévenir Business France (chequerelanceexport@businessfrance.fr) si cette prestation s'avérait parallèlement éligible à une aide publique (régionale ou autre)**, en précisant son montant (l'aide publique ne doit pas dépasser le prix de la prestation)
- **informer immédiatement Business France (chequerelanceexport@businessfrance.fr) si la prestation visée n'était pas réalisée.**
A défaut, l'entreprise s'expose à se voir refuser toute autre demande de Chèque Relance Export.

Je suis informé(e) du fait :

- ✓ qu'en sollicitant le Chèque Relance Export, les informations renseignées dans le présent formulaire pourront être utilisées pour la conduite et l'évaluation de la procédure par les acteurs publics gestionnaires de celle-ci, en particulier Business France et ses ministères de tutelle ainsi que par les membres de la Team France Export.
- ✓ que Business France valide les demandes d'aides en fonction de la règle « premier arrivé, premier servi » (à date de réception de ce formulaire par Business France), jusqu'à épuisement des crédits publics disponibles consacrés au Chèque Relance Export.
- ✓ que l'opérateur que j'ai retenu se porte garant de l'exécution de la prestation et qu'il assumera seul les conséquences d'un défaut d'exécution ou d'une mauvaise exécution du service auquel aura fait appel mon entreprise.
- ✓ que l'aide versée par l'Etat dans ce cadre est nette de taxe et que mon entreprise demeure seule responsable du traitement comptable réservé à l'aide reçue et de l'éventuel impact fiscal de celui-ci.

**SIGNATURE DU REPRESENTANT
DE L'ENTREPRISE**

DATE _____

Envoyer à chequerelanceexport@businessfrance.fr (vérifiez que les retours-mail de cette adresse n'arrivent pas dans vos spams)

(Cette adresse gère uniquement les demandes relatives aux dossiers d'éligibilité et versements d'aides du Chèque Relance Export)

JOINDRE À CE FORMULAIRE POUR LA DEMANDE D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✓ le(s) devis/bon d'engagement (ou équivalent) du ou des opérateur(s), émis en euros et en français ; pour le chèque formation, copie du certificat Qualiopi ou d'une certification/label qualité accrédités par France Compétences qui permette que l'audit initial Qualiopi puisse se réaliser selon des conditions de durées aménagées (Décret du 6 juin 2019). Liste des certifications et labels du CNEFOP : comme satisfaisant au Décret du 30 juin 2015 (www.cnefop.gouv.fr/qualite/liste-des-certifications-et-labels-generalistes-du-cnefop.html) ; www.cnefop.gouv.fr/qualite/liste-des-certifications-et-labels-specialises-du-cnefop.html) et liste des autorités labellisantes reconnues par France compétences (www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/instance.pdf) ;
- ✓ un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois ;
- ✓ la déclaration de minimis ;
- ✓ une attestation de régularité fiscale vis-à-vis de l'administration française disponible sur le site internet des impôts ;
- ✓ une attestation de régularité sociale vis-à-vis de l'administration française disponible sur le sites internet de l'URSSAF.

Nb. Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export ; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site www.teamfrance-export.fr de votre région.